

Bordeaux, lundi 8 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suites de l'action « Marchons sur les aéroports » à Bordeaux-Mérignac : sept militant·es bordelais·es seront en procès le 22 février 2021 et risquent cinq ans d'emprisonnement

Le samedi 3 octobre 2020, en parallèle de la marche organisée par ANV-COP21 Gironde en direction de l'aéroport, sept militant·es déterminé·es ont pénétré sur la piste principale de Bordeaux-Mérignac. Ils souhaitaient exprimer leur opposition à ce mode de transport, fortement émetteur de gaz à effet de serre, par une action de désobéissance civile non violente. Les sept militant·es avaient été interpellé·es et placé·es en garde à vue. Ils sont convoqué·es au tribunal judiciaire de Bordeaux le lundi 22 février 2021, à 14h. Ils encourrent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 18 000 € d'amende.

Lors de la journée de mobilisation « Marchons sur les aéroports » du 3 octobre 2020, organisée conjointement par ANV-COP21, Alternatiba et Extinction Rebellion, plus de 2000 citoyen·nes se sont mobilisé·es dans 18 aéroports français afin d'exiger la réduction du trafic aérien, la reconversion des emplois du secteur et le développement des transports alternatifs.

A l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, tandis qu'une manifestation se dirigeait vers le terminal, sept militant·es d'ANV-COP21 Gironde et Extinction Rebellion Bordeaux sont entré·es sur la piste principale après avoir franchi l'enceinte grillagée. Ils se sont positionné·es en bout de piste, ont déployé leur banderole et allumé des fumigènes pour marquer leur présence sur la piste. Cette action s'est déroulée sans la moindre violence ni dégradation du matériel de l'aéroport (voir photos dans le dossier joint).

Ils ont aussitôt été interpellé·es par une patrouille de sécurité, puis par les forces de l'ordre. Ils ont été libéré·es après 6h30 de garde à vue, et ont été convoqué·es au tribunal judiciaire de Bordeaux le **lundi 22 février 2021, à 14h**. Les sept militant·es sont inculpé·es pour entrave à la circulation d'un aéronef (article L6372-4 du Code des transports). Ils encourrent chacun·e jusqu'à **cinq ans d'emprisonnement et 18 000 € d'amende**.

Durant le procès, ils seront défendu·es par Maître Galinat, avocat au barreau de Bordeaux. Dans la droite lignée des actions de désobéissance civile, le but recherché par les militant·es est de mettre l'objet de l'action et les revendications sur le devant de la scène. Lors de l'audience, les militant·es et la défense présenteront les nombreux éléments caractérisant l'urgence climatique actuelle et la trajectoire mortifère de l'industrie aéronautique, justifiant à leur sens leur action.

Le lundi 22 février 2021, jour du procès, ANV-COP21 et Extinction Rebellion Bordeaux seront présentes et appellent à se rassembler en soutien aux sept militant·es. Une conférence de presse et des prises de paroles auront lieu devant le tribunal, dans le respect des consignes sanitaires. Suite à l'action effectuée le même jour à l'aéroport de Roissy, cinq militant·es sont eux aussi convoqué·es devant la justice, le 24 juin 2021 au tribunal de Bobigny. Ils avaient passé 33 heures en garde à vue après avoir pénétré sur le tarmac.

Contacts presse :
Gaétan : + 33 6 11 66 89 51
Eric : +33 6 88 94 00 82